



Madame, Monsieur,
Chers riverains, chères riveraines,

Les fêtes d'octobre approchent à grands pas et contenteront une nouvelle fois petits et grands ! Le cortège folklorique ainsi que le traditionnel feu d'artifice seront également de la partie pour cette 48^e édition.

Mesures de circulation et de stationnement

Les **dimanche 11 et lundi 12 octobre**, des mesures de circulation et de stationnement seront dès lors mises en place.

Les rues suivantes seront impactées :

- Rue de la Chapelle, tronçon compris entre la rue du Chêne et la Place Baïaux ;
- Rue de la Closière ;
- Place André Renard ;
- Rue A. Gailly ;
- Rue du Baty ;
- Rue Tienne du Moine, tronçon compris entre les rues du Baty et Paul Pastur ;
- Rue Paul Pastur ;
- Rue Trieu Gossiaux ;
- Rue Ferrer, tronçon compris entre les rues Trieu Gossiaux et Trieu Benoit ;
- Rue Trieu Benoit ;
- Rue de Tamines, tronçon compris entre la Place Renard et la rue Coin Dupont ;
- Rue Coin Dupont ;
- Rue Franklin Roosevelt, tronçon compris entre la rue Coin Dupont et la Place Baïaux ;
- Rue Saint-Ghislain ;
- Rue d'Argenton ;
- Rue Poète Charles Michel en ses tronçons compris entre la rue de la Chapelle et la rue du Chêne ;
- Rue de la Chapelle, tronçon compris entre la rue d'Argenton et la rue du Chêne.

Consultez les détails sur [fleurus.be](https://www.fleurus.be)



Vous trouverez au verso de cet avis, un message de prévention concernant le feu d'artifice du lundi 12 octobre.



Madame, Monsieur,
Chers riverains, chères riveraines,

Les fêtes d'octobre approchent à grands pas et contenteront une nouvelle fois petits et grands ! Comme d'habitude, le traditionnel feu d'artifice sera tiré le **lundi 12 octobre** depuis la rue de la Jonquièrre **dès 21h00**.

Mesures préventives

Si vous habitez à proximité de la zone de tir, nous vous invitons à :

- ✓ Fermer les tabatières des toitures ;
- ✓ Mettre à l'abri les matériaux vulnérables (tentes, stores, etc.).



Protégez vos animaux domestiques

Les feux d'artifice et pétards peuvent avoir des conséquences souvent négligées, en particulier sur le bien-être des animaux domestiques, de ferme et sauvages. Voici les bonnes pratiques pour les protéger :

- ✓ Rentrez-les à l'intérieur dès la tombée du jour, idéalement avant le début des tirs ;
- ✓ Fermez les volets et rideaux, laissez une lumière douce et mettez une radio ou télévision allumée pour atténuer les bruits ;
- ✓ Assurez-vous que votre animal est bien identifié (puce, médaille, base de données à jour). En cas de fuite, c'est indispensable.

Pour les animaux de ferme / chevaux

- ✓ Placez-les dans un bâtiment ou abri sécurisé, débarrassé d'objets dangereux (clôtures, outils) susceptibles de causer des blessures en cas de panique ;
- ✓ Vérifiez l'état des bâtiments et de l'enclos (portails, loquets) avant la soirée.